



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 4 juillet 2023

Dépôt Georges Mischo

Groupe politique CSV

PL7955



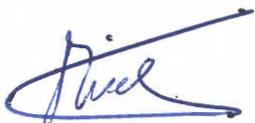
Motion

La Chambre des Députés,

- Saluant que le projet de loi 7955 tend à réformer les dispositions relatives au congé sportif pour les adapter à l'évolution du temps et d'augmenter le nombre maximal de jours de congé sportif à accorder à certaines catégories de sportifs.
- Rappelant que le présent projet a des implications financières directes pour le secteur communal et que d'après l'article 15-5 les employeurs du secteur communal perdent leur droit à une indemnité compensatoire.

Invite le Gouvernement

- A évaluer les frais du congé sportif pour les communes et à reconsidérer ces coûts dans le cadre d'une réforme ultérieure des finances communales.
- A considérer que les frais du congé sportif restent à charge de l'Etat.


Georges Mischo


Max Hengel


Prigiam Cecchetti


N. Spalitz


JEAN-FRANÇOIS PAUL